

N° TD	MARCHANDISES	N° DE QUOTA INDIVIDUEL	QUOTA SUP SOLLICITE
0207.12.14 0207.12.16	Coqs et poules de chair congelés à l'eau d'un poids > à 1,4kg Coqs et poules de chair congelés à sec et nu d'un poids > à 1,4kg		tonnes
0409.00.00	Miel naturel		tonnes
0901.21.10	Café torréfié, non décaféiné, en grains		tonnes
0901.21.29	Café torréfié, non décaféiné, moulu, autrement présenté		tonnes
0905.10.00 0905.20.00	Vanille non broyée ni pulvérisée Vanille broyée ou pulvérisée		tonnes
1001.19.10 1001.99.10	Froment : blé dur destiné à la transformation de la minoterie Autres froments (blé) et méteil destiné à la transformation de la minoterie		tonnes
1001.19.11 1001.99.11 1003.90.10 1004.90.10	Froment : blé dur destiné à la transformation en provende et à l'alimentation animale en l'état Autres froments (blé) et méteil destiné à la transformation en provende et à l'alimentation animale en l'état Orge destinée à la transformation en provende et à l'alimentation animale en l'état Avoine destinée à la transformation en provende et à l'alimentation animale en l'état		tonnes
1006.30.31 1006.30.39	Riz blanchi à grains ronds Riz blanchi à grains longs		tonnes
1101.00.11	Farine de froment ayant un taux d'extraction de 60 % ou plus conditionnée en paquets de 2kg ou moins		tonnes
1101.00.19	Farine de froment ayant un taux d'extraction de 60 % ou plus, autres		tonnes
1101.00.21	Farine de froment ayant un taux d'extraction inférieur à 60 % conditionnée en paquets de 2kg ou moins		tonnes
1104.19.00	Grains d'orge aplatis ou en flocons destinés à la transformation en provende et à l'alimentation animale en l'état		tonnes
1601.00.41 1601.00.42	Saucisses fumées et non cuites autres que de volaille, sèches ou à tartiner Saucissons fumés et non cuits autres que de volaille, secs ou à tartiner		tonnes
1601.00.43 1601.00.44	Saucisses non fumées et non cuites autres que de volaille, sèches ou à tartiner Saucissons non fumés et non cuits autres que de volaille, secs ou à tartiner		tonnes
1601.00.47 1601.00.48	Saucisses autres que de volaille, fumées et cuites d'un poids ≤ 1.3kg, présentées autrement qu'en conserve Saucisses autres que de volaille, non fumées et cuites d'un poids ≤ 1.3kg, présentées autrement qu'en conserve		tonnes
1601.00.73	Boudins blancs naturels		tonnes

N° TD	MARCHANDISES	N° DE QUOTA INDIVIDUEL	QUOTA SUP SOLLICITE
1601.00.91 1602.39.11 1602.39.61 1602.49.11 2005.51.11	Cassoulets au confit à base de saucisses Cassoulets au confit de canard Cassoulets au confit d'oie Cassoulets au confit de porc contenant des légumes à cosses secs Cassoulets au confit à base de haricots, contenant de la viande		tonnes
1604.14.10	Thons, listaos et bonites au naturel, entiers ou en morceaux, préparés ou en conserves		tonnes
1704.90.11	« Chocolat blanc » présenté en bâtons, tablettes et plaquettes d'un poids unitaire inférieur à 1kg		tonnes
1806.32.30	Autres tablettes, barres ou bâtons en chocolat, non fourrés contenant du cacao		tonnes
1806.90.20	Autres articles fourrés au chocolat contenant du cacao		tonnes
1902.11.90 1902.19.90	Pâtes alimentaires non cuites ni farcies ni autrement préparées : Contenant des œufs et autrement fabriquées qu'avec des semoules de riz ou farines de riz Ne contenant pas d'œuf et autrement fabriquées qu'avec des semoules de riz ou farines de riz		tonnes
2005.51.22 2005.51.29 2005.51.32 2005.51.33 2005.51.39 2005.51.92 2005.51.93 2005.51.99 2005.59.12 2005.59.19 2005.59.22 2005.59.29 2005.59.32 2005.59.33 2005.59.39	Autres légumes préparés ou conservés autrement qu'au vinaigre ou à l'acide acétique, non congelés Haricots aux saucisses : - d'une contenance > à 250g et < à 5kg - autres Autres haricots en grains contenant de la viande : - d'une contenance > à 250g et < à 5kg - d'une contenance égale à 5kg - autres Autres haricots en grains : - d'une contenance > à 250g et < à 5kg - d'une contenance égale à 5kg - autres Lentilles garnies contenant de la viande : - d'une contenance > à 250g et < à 5kg - autres Lentilles garnies contenant des saucisses : - d'une contenance > à 250g et < à 5kg - autres Autres lentilles garnies : - d'une contenance > à 250g et < à 5kg - d'une contenance égale à 5kg - autres		tonnes
2005.51.62 2005.51.69	Flageolets au naturel : - d'une contenance > à 250g et < à 5kg - autres		tonnes
2105.00.11 2105.00.51	Glaces de consommation contenant du cacao, présentées en bac d'une contenance ≤ à 250 ml Autres glaces de consommation présentées en bac d'une contenance ≤ à 250 ml		tonnes

N° TD	MARCHANDISES	N° DE QUOTA INDIVIDUEL	QUOTA SUP SOLLICITE
2301.10.00	Farines, poudres et agglomérés sous forme de pellets, de viandes ou d'abats ; cretons		tonnes
3917.32.11 3917.32.12 3917.32.13	Tubes et tuyaux souples en polymère de l'éthylène non réticulé d'une épaisseur ≤ à 0,25 mm : - d'une largeur ≤ à 1,50 m, monocouche - d'une largeur > à 1,50 m, monocouche - autre que monocouche		F CFP
3917.32.21 3917.32.22 3917.32.23	Tubes et tuyaux souples en polymère de chlorure de vinyle d'une épaisseur ≤ à 0,25 mm : - d'une largeur ≥ à 1,50 m, monocouche - d'une épaisseur ≤ à 0,25 mm et d'une largeur > à 1,50 m, monocouche - autre que monocouche		
3917.32.14 3917.32.41	Tubes et tuyaux souples : - en polymère de l'éthylène non réticulé d'une épaisseur > à 0,25 mm et d'un diamètre inférieur ou égal à 160 mm - en polymères du propylène d'un diamètre inférieur ou égal à 32 mm		tonnes
4403 4404	Bois bruts, même écorcés, désaubierés ou équarris Bois feuillards, échelas fendus, pieux et piquets en bois, appointés non sciés longitudinalement		m3
4407	Bois sciés ou désossés longitudinalement, tranchés ou déroulés, même rabotés, poncés ou collés par assemblage en bout, d'une épaisseur excédant 6mm.		m3
4819.10.00	Boîtes et caisses en papier ou carton ondulé		tonnes

* Quota utilisé après avis de l'agence rurale

** Quota utilisé après avis de l'agence rurale uniquement pour les bois de conifères

Sigles utilisés

QUE
QHUE
QTOP
SHUE

Quota Union européenne
Quota hors Union européenne
Quota toutes origines et provenances
Suspendu hors Union européenne

*Pour tout renseignement, contactez la Direction des Affaires économiques au 23.26.64 ou 23.22.59 de 7h30 à 11h30 et de 12h30 à 16h00 du lundi au vendredi
34 bis, rue du général Galliéni – BP M2 – 98849 NOUMEA CEDEX*